MAIRIE DE PARIS

Direction Générale des Services P.V. N°03 XV 2014

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

LUNDI 12 MAI 2014

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, José BAGHDAD, Catherine BESSIS, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sylvie CEYRAC, Pierre CHARON, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, François-David CRAVENNE, Claude DARGENT, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Elisabeth DE FRESQUET, Jean-Raymond DELMAS, Françoise DOROCQ, Marie-Caroline DOUCERE, Caroline DUC, Marc ESCLAPEZ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Gérard GAYET, Maud GATEL, Valérie GIOVANNUCCI, Anne HIDALGO, Jean-Manuel HUE, Shervine JANANI, Jean-François LAMOUR, Ariane LAVERDANT, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Audrey LEVAVASSEUR, Jérôme LORIAU, Jean-François LOZIN, Françoise MALASSIS, Hubert MARTINEZ, Jean-Baptiste MENGUY, Youma-Aïcha NIARE , Laurence PATRICE, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPE, Olivier RIGAUD, Alphée ROCHE-NOEL, Chantal ROLGEN, Isabelle ROY, Nicole SCHNEIDER, Florian SITBON, Anne TACHENE, Anne-Claire TYSSANDIER, Marie TOUBIANA, Dominique VERSINI et Yann WEHRLING.

Sont excusés :

Mesdames et Messieurs : Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE - pouvoir à Françoise MALASSIS ; Fabrice ORLANDI - pouvoir à Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Monsieur le Maire : Bonsoir mes chers collègues, nous allons ouvrir notre séance de ce Conseil d'arrondissement. Je salue tous les élus présents et leur souhaite à nouveau la bienvenue. Cette place que vous occupez sur ces bancs sera votre place durant la totalité de la mandature. Sauf problème particulier que vous viendriez m'exposer, considérez qu'il s'agit de la place qui vous sera attribuée pendant les six années à venir. Par ailleurs, ce placement était aussi le fruit d'un commun accord avec les trois présidents de groupe de notre Conseil.

1. ***Installation de deux conseillers d'arrondissement (en remplacement de deux conseillers d'arrondissement démissionnaires).***

Monsieur le Maire : Il me revient, avant de commencer notre ordre du jour, justement dans la continuité de ce que j'indiquais, d'installer deux nouveaux conseillers d'arrondissement en remplacement de deux conseillers d'arrondissement démissionnaires. En effet, deux élus du groupe de Gauche et apparentés m'ont fait part de leur démission le 22 avril : M. Gilles Alayrac et M. Serge Guérin. Ces informations ont été transmises au Maire de Paris et au Préfet de région. Ces deux élus sont remplacés, respectivement, par M. Florian Sitbon, ici présent et qui peut se lever pour que chacun puisse bien le voir, et par Mme Françoise Dorocq qui est à ses côtés. Nous les accueillons aujourd'hui dans notre assemblée, et je leur souhaite la meilleure des bienvenues.

A cette occasion, je voudrais rendre un hommage particulier à M. Gilles Alayrac pour son investissement dans le 15ème arrondissement ainsi qu'à Paris. J'associe à cet hommage tous mes collègues, puisqu'il a siégé sur ces bancs pendant deux mandatures. Il faut dire que ses interventions étaient toujours très argumentées, respectueuses de tous et apportaient toujours des éléments au débat. Son attitude républicaine était saluée par tous. En tout cas, ses interventions sont le témoignage de son implication, de son engagement et de son attachement au service du 15ème. Nous lui souhaitons beaucoup de bonnes choses pour la suite de sa carrière.

Qui demande la parole ? Mme Dorocq. Vous pouvez rester assise et lever juste la main. Je vous passe ensuite la parole.

Mme Dorocq : D'accord, Monsieur le Maire. Merci. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers et les Conseillères, je voulais vous dire combien je suis heureuse d'être avec vous ce soir. Je suis d'autant plus heureuse que je

remplace M. Gilles Alayrac, dont Monsieur le Maire vient de faire un éloge lumineux. Merci à vous de m'accepter et de poursuivre le chemin ensemble pendant six ans.

Monsieur le Maire : Merci de cette intervention.

2. ***Désignation des secrétaires de séance.***

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant désigner les secrétaires de séance. Les secrétaires de séance sont M. Shervine Janani et M. José Baghdad. Un certain nombre de pouvoirs ont été confiés à la présidence, M. Orlandi pour Mme de Clermont-Tonnerre ; M. Boulenger de Hauteclocque pour Mme Malassis ; M. Lamour pour Mr Roche-Noel ; Mme Bessis pour M. Baghdad. Ah, finalement, Mme Bessis est ici. Tant mieux, nous nous réjouissons de votre présence. Nous n'avons donc pas besoin de ce pouvoir.

3. ***Adoption des procès-verbaux du Conseil d'arrondissement du 3 février 2014 et du 13 avril 2014.***

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant approuver deux procès-verbaux : le procès-verbal de notre dernière séance, au cours de laquelle nous avons installé notre nouvelle municipalité, mais aussi le procès-verbal du 3 février qui n'avait pas pu être adopté lors de la séance précédente, consacrée uniquement à l'élection du maire et de ses adjoints. Par conséquent, s'il n'y a pas d'observations, il est réputé adopté. Personne ne s'y oppose ? Il est adopté, merci.

Je vais vous proposer également l'adoption d'une procédure d'urgence. Le mardi 6 mai, après l'envoi des dossiers, nous avons reçu un projet de délibération. C'était le lendemain de la date limite de l'envoi de l'ordre du jour. Nous avons accepté cet ajout à notre ordre du jour, dans la mesure où il s'agit d'un projet de délibération qui porte sur un avenant n°2 à un marché de travaux concernant le groupe scolaire Olivier de Serres. Il nous a paru opportun, pour ne pas faire perdre de temps, d'adopter la procédure d'urgence pour inscrire ce projet de délibération à notre séance d'aujourd'hui. Celui-ci vous a d'ailleurs été envoyé sous ODS mercredi. Je vais donc soumettre au vote l'acceptation de la procédure d'urgence. En outre, il y aura un projet de délibération en même temps puisque, également dans cette période après l'envoi de l'ordre du jour, la Direction Générale des Services du 15ème m'a transmis un projet de délibération

par lequel le Conseil d'arrondissement me donne délégation pour signer les conventions d'occupation des salles de la Mairie du 15ème, comme nous le faisons en début de chaque mandature. Je vais donc procéder au vote sur l'ordre du jour complémentaire et vous demander si vous êtes d'accord pour le voter concernant les deux projets de délibérations qui seront donc examinés en procédure d'urgence. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité, merci.

Vous avez tous reçu par ODS les délibérations. Plusieurs points à l'ordre du jour - d'ailleurs assez nombreux - consistent en des désignations du Conseil d'arrondissement, par le Maire, au sein d'organismes et d'établissements du 15ème. Vous avez reçu toutes ces listes par ODS, ainsi que tous les choix qui ont été faits des représentants de notre arrondissement dans ces organismes. Aujourd'hui, nous traiterons les collèges et lycées, les écoles maternelles et élémentaires, le Conservatoire municipal, le Comité de gestion du CASVP, les commissions consultatives d'attribution des places en crèches, celles relatives aux dérogations scolaires, celles relatives à l'attribution des logements sociaux, le Conseil de Maison de la Maison des Associations du 15ème et la commission du règlement intérieur du Conseil du 15ème. Dans un second temps, j'évoquerai la liste d'un certain nombre d'instances que je souhaiterais également mettre en place en dehors des organismes que je viens de citer. Par ailleurs, pour l'ensemble de ces organismes, je vous proposerai un vote sur chacune des délibérations, comme notre règlement et le CGCT nous l'imposent. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vous proposerai un vote à main levée, sauf si vous demandez un vote à bulletin secret. Ce sera des votes à main levée car il y a eu un accord entre les trois groupes de notre Conseil pour les représentants dans tous ces organismes. A partir du moment où il existe un accord général, je pense que nous pouvons gagner du temps et voter à chaque fois à main levée.

Je vous rappelle également, parce que vous pouvez trouver curieux que cela n'y figure pas, que le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, délibèrera prochainement - certainement lors de sa prochaine séance la semaine prochaine - pour désigner ses représentants, les Conseillers de Paris, dans les collèges et lycées publics, les établissement scolaires privés du 15ème. C'est pourquoi cela n'y figure pas. Voilà quelques explications sur les premiers points de notre ordre du jour. Nous allons maintenant nous lancer dans l'examen de tous ces points, en commençant par le point n°4.

4. *XV2014014 Désignation par le Conseil d'arrondissement de représentants de la Commune au sein des conseils d'administration des Lycées et Collèges.*

Monsieur le Maire : Je vais juste vous demander de vous prononcer. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

5. *XV2014015 Désignation par le Conseil d'arrondissement de représentants de la Commune au sein des conseils d'écoles.*

Monsieur le Maire : Le système est un peu différent, je vous le rappelle. Dans les conseils d'écoles on trouve des représentants du Maire de Paris désignés par le Maire de Paris et des représentants du Maire d'arrondissement soumis au vote du Conseil d'arrondissement. Les représentants du Maire de Paris seront désignés ultérieurement par le Maire de Paris. M. Baghdad, je vous laisse la parole.

M. Baghdad : Juste un petit mot d'explication du vote de notre groupe. Notre groupe s'abstiendra sur cette désignation parce qu'il s'agit, comme vous l'avez précisé, de représentants du Maire du 15ème. Auquel cas, vous êtes tout à fait légitime et notre groupe n'a pas à participer pour désigner les représentants du Maire du 15ème dans les conseils d'écoles.

Monsieur le Maire : Absolument, c'est tout à fait logique. Je soumets au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

6. *XV2014016 Désignation par le Conseil d'arrondissement de représentants de la Commune au sein du conservatoire Frédéric Chopin, Conservatoire municipal du 15ème arrondissement.*

Monsieur le Maire : Il s'agit du même système, c'est-à-dire qu'il existe plusieurs collèges. Le premier est celui des élus et le deuxième celui des personnalités qualifiées. Pour rééquilibrer les collèges en fonction de notre élection, nous modifions la composition du collège des personnalités qualifiées qui passe de quatre à cinq représentants. Vous avez reçu les listes de ces représentants. Par conséquent, je vais soumettre cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? A l'unanimité. Merci.

7. *XV2014017 Désignation par le Conseil d'arrondissement de représentants de la Commune au sein du Comité de gestion de la section du 15ème du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.*

Monsieur le Maire : Nous avons 9 conseillers de Paris et 18 conseillers d'arrondissement. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci.

8. *Communication sur l'arrêté de désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au comité de gestion de la Caisse des écoles.*

Monsieur le Maire : Il s'agit juste d'une communication que j'ai souhaité vous faire, même si rien ne m'y oblige ; il n'y aura donc pas de vote. Elle concerne un arrêté de désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au comité de gestion de la Caisse des écoles. En ma qualité de Président de la Caisse des écoles, je tenais à vous informer de la nouvelle composition du collège des élus. J'ai pris un arrêté le 5 mai, vous l'avez reçu par ODS, pour désigner les représentants du Conseil d'administration. Pour information, je rappelle que la Caisse des écoles est composée de trois collèges, le collège des élus, le collège des membres de droit désignés par le Maire et le Préfet, et le collège des membres élus par l'Assemblée générale. Jean-Baptiste Menguy sera délégué auprès de moi, chargé de la Caisse des écoles.

9. *XV2014018 Désignation par le Conseil d'arrondissement de représentants au sein de la commission consultative d'attribution des places en crèches.*

Mme Malassis : Vous avez dû recevoir, comme lors de la précédente mandature, la liste des membres désignés pour composer cette commission en accord avec le président du groupe de Gauche. Il n'y a pas de modifications à apporter si vous en êtes d'accord.

Monsieur le Maire : Il existe juste une modification, nous passons de 9 à 11 élus.

Mme Malassis : Oui, en fonction du résultat des élections.

Monsieur le Maire : Cette décision se prend aussi par consensus. Je soumets au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

10. ***XV2014019 Désignation par le Conseil d'arrondissement de représentants au sein de la commission consultative relative aux dérogations scolaires.***

Mme Rolgen : Mesdames, Messieurs, chers collègues, vous avez reçu le détail de cette délibération, dont la liste constitutive. Je n'ai pas, à ce stade, de remarques complémentaires à faire.

Monsieur le Maire : D'accord, ici aussi nous passons de 9 à 11 élus. Vous avez reçu les listes. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

11. ***XV2014020 Désignation par le Conseil d'arrondissement de représentants au sein de la commission consultative d'attribution des logements sociaux.***

Mme Ceyrac : Chers collègues, vous avez effectivement reçu ce projet. Il n'y a pas de modifications par rapport à l'ancienne mandature, si ce n'est que nous passons de 5 à 6 élus.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

12. ***XV2014021 Désignation d'élus du Conseil d'arrondissement appelés à siéger au sein du Conseil de Maison de la Maison des Associations du 15ème arrondissement.***

Mme Douceré : Mes chers collègues, Monsieur le Maire, vous avez reçu les propositions de candidats pour siéger au sein du Conseil de Maison de la Maison des Associations. Je n'ai pas non plus de commentaires à faire.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

13. *XV2014022 Désignation des membres de la commission du règlement intérieur du Conseil du 15ème arrondissement.*

Monsieur le Maire : En prévision de l'actualisation de notre règlement intérieur qui doit avoir lieu - je rappelle la règle - dans les six mois suivant l'installation du nouveau Conseil, je vous propose de confier cette tâche à une commission qui suit la même composition que celle mise en place lors de la dernière mandature. Espérons que ce travail sera le fruit d'un travail consensuel. Je vous propose que cette commission soit de nouveau présidée par notre collègue Gérard Gayet. Les membres seront les présidents des groupes, c'est-à-dire M. Courtois, M. Baghdad et Mme Tachène, ainsi que mon Directeur de cabinet, M. Ragu, et enfin Mme Gayraud, Directrice générale des services par intérim. Je vous soumets donc la composition de cette commission. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

14. *XV2014026 Création par le Conseil d'arrondissement d'un conseil des aînés du 15ème arrondissement.*

Monsieur le Maire : Je l'ai évoqué lors de mon discours d'investiture. Afin de renforcer encore la vie démocratique et d'associer l'ensemble des habitants de l'arrondissement à la vie locale, il est proposé au Conseil la création d'un nouveau conseil, le conseil des aînés. Vous avez reçu le projet de délibération qui institue ce conseil, ainsi que sa charte d'organisation. Il y a plusieurs questions. Est-ce que M. Baghdad souhaite que j'y réponde tout de suite ou est-ce qu'il souhaite les poser ? La parole est à M. Baghdad.

M. Baghdad : Merci Monsieur le Maire. Comme vous l'avez indiqué, notre groupe se félicite que la démocratie participative sous toutes ses formes puisse exister et s'enrichir dans le 15ème arrondissement comme à Paris. Ce conseil des aînés va dans ce sens. Nous espérons aussi que nous pourrons faire en sorte que ce conseil vive et permette l'émergence d'un certain nombre d'idées auprès de notre Conseil d'arrondissement. Ainsi, nous espérons que l'intérêt général puisse être enrichi de cette nouvelle forme d'instance démocratique.

Comme vous l'indiquez Monsieur le Maire, notre groupe a fait part d'un certain nombre de remarques sur la charte de fonctionnement du conseil des aînés, sur différents articles. Nous souhaitons donc avoir quelques précisions sur ces

éléments. Je vous les donne. Sur l'article 7, il est précisé dans la charte que 15 représentants représentent le collège des habitants. En même temps, ces derniers doivent avoir une représentation géographique de l'ensemble des quartiers. Comment assurer cette représentation géographique de 10 quartiers avec 15 représentants ? Quels sont les modes opératoires que vous voulez avoir ? Il est aussi mentionné une diversité sociologique qui est la base. Qu'entendez-vous par diversité sociologique, notamment avec 15 habitants ?

Dans l'article 9, il n'est mentionné qu'un seul mandat par conseiller. Qu'entendez-vous par mandat dans ce cas ? Cela signifie-t-il qu'on ne peut pas cumuler une représentation en conseil des aînés et une représentation en conseil des quartiers ? Ou alors, s'agit-il d'un mandat dans le temps ? Je pense que cette précision pourra être apportée. Existe-t-il des incompatibilités pour siéger au conseil des aînés avec d'autres mandats ou représentations ?

Toujours sur l'article 9, il est indiqué qu'il n'y a pas de procurations. Or, dans l'article 15, il est possible de remettre un pouvoir. Nous voulions donc bien comprendre la différence entre pas de procuration et le fait de pouvoir donner un pouvoir.

A l'article 20, il nous semblait important de bien préciser que, pour conserver la qualité de membre, il faudrait une certaine assiduité des membres du collège. Nous pourrions aussi préciser que cette qualité de membre pourrait être perdue en cas d'absences répétées. Le nombre pourrait être précisé.

Enfin, nous aimerions avoir, Monsieur le Maire, quelques précisions quant à la publicité que vous comptez faire sur la constitution de ce collège et donc les candidatures qui pourraient être incitées pour venir dans ce collège. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Je remercie M. Baghdad de son intervention et de sa contribution utile et opportune, dirais-je même, à la création de ce conseil. Ses questions sont tout à fait opportunes, même si le choix qui a été fait était de proposer un cadre formalisé aussi peu contraignant que possible, pour laisser une certaine souplesse de fonctionnement à ces instances - comme c'est par exemple le cas pour le conseil des représentants extracommunautaires. Ces questions

vont néanmoins me permettre d'apporter un certain nombre de réponses, et même d'aller dans votre sens sur quelques points en faisant des propositions d'amendements à la charte. Je crois que nous pouvons d'ailleurs faire les mêmes pour la charte des aînés et la charte des gardiens d'immeubles.

L'article 7 dispose que le conseil des aînés s'obligera à garantir, autant que possible – il faut le souligner –, le respect de la parité hommes-femmes, la représentation des différents quartiers de l'arrondissement et la diversité sociologique. Cela ne sera pas évident et peut-être pas spontané ni naturel : il s'agit d'un objectif à atteindre autant que possible. Cependant, il nous a semblé que l'alternative était de fixer des quotas qui auraient pu dénaturer l'esprit de ces conseils extrêmement souples en réalité. Nous essaierons peut-être d'équilibrer avec la désignation des représentants qualifiés quand il y en a. Néanmoins, il est vrai que lorsque l'appel aux candidatures sera lancé par *Info Quinze* – 150 000 exemplaires distribués dans le 15ème –, avec peut-être des actions supplémentaires, tous les quartiers seront concernés. En effet, *Info Quinze* est diffusé sur l'ensemble de l'arrondissement et sur le site internet de la mairie. Il est vrai que dans les conseils de quartier, nous avons eu un peu de tout, mais dans l'ensemble, c'était assez diversifié. Dans les personnels qualifiés, pour essayer d'assurer une parité hommes-femmes, nous avons nommé plus de femmes que d'hommes. Nous verrons si nous avons été visionnaires ou non. J'ai bien conscience que ma réponse n'est pas extrêmement précise. Nous essaierons d'aller dans le sens que vous avez évoqué.

En revanche, en ce qui concerne l'article 9, nous serons plus précis. En effet, le mandat s'entend dans le cadre du conseil des élus uniquement. Néanmoins, il est vrai que la rédaction, après relecture et en fonction de vos observations, nous a paru aussi de nature à générer de l'ambiguïté. Nous proposons donc un amendement, en quelque sorte, à votre demande. Il s'agit de retirer le corps de phrase récriminé où il est inscrit : « Chaque conseiller ne possède qu'un mandat, il n'y a pas de procurations ». Cela fera d'ailleurs tomber votre observation sur l'article 15. Je vous confirme effectivement qu'il est possible à un membre empêché de donner un pouvoir à un de ses collègues.

L'amendement suivant est donc proposé : il est proposé de retirer du projet initial le texte qui figure dans l'article 9 : « Chaque conseiller ne possède qu'un

mandat, il n'y a pas de procurations ». L'article 9 est donc désormais rédigé comme suit, si vous en êtes d'accord : « Seuls les conseillers peuvent participer au vote. Les votes sont acquis à la majorité des suffrages exprimés. En cas d'égalité, la question est reportée à l'avis du conseil suivant. » C'est une proposition d'amendement qui est faite et que je soumets à votre vote s'il n'y a pas d'autres observations. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

Maintenant, en ce qui concerne l'article 20, nous proposons aussi un autre amendement sur votre suggestion. Vous proposiez que la qualité de membre se perde en cas d'absences répétées non-justifiées. Cela est tout à fait utile car nous voyons bien que cela se produit au cours d'un mandat de six ans. Ah non, trois ans car il est renouvelé, évidemment, à mi-mandature. Par conséquent, je propose des amendements aux articles 20 et 7. Il est proposé d'ajouter à l'article 20 : « en cas d'absences répétées non-justifiées ». L'article 20 est donc désormais rédigé comme suit : « Un conseiller perd sa qualité de membre du conseil dans l'un des cas suivants : s'il démissionne, s'il ne justifie plus de par sa résidence ou son activité professionnelle de son investissement associatif, d'un lien avec la Mairie du 15ème, s'il ne respecte pas les articles de la prise en charge, en cas d'absences répétées non-justifiées ». Pour l'article 7, il est proposé d'ajouter le corps de phrase suivant : « (...) auxquels s'ajoutent cinq remplaçants éventuels chargés de pallier le départ ou la démission de l'un ou plusieurs membres tirés au sort ». L'article 7 sera donc désormais rédigé comme suit : « Les membres du conseil des élus du 15ème se répartissent en trois collèges, un collège de 15 habitants tirés au sort parmi les candidats ayant répondu à l'appel public à la candidature auxquels s'ajoutent cinq remplaçants éventuels chargés de pallier le départ ou la démission d'un ou plusieurs des membres tirés au sort ». Si vous en êtes d'accord, je soumets ces deux amendements au vote. D'abord l'amendement à l'article 20 que je viens de vous lire, qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci. Enfin, pour l'amendement à l'article 7 que je viens également de vous soumettre, qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

Je soumets donc maintenant à votre vote la délibération ainsi amendée. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

15. *XV2014023 Création par le Conseil d'arrondissement d'un conseil des gardiens d'immeubles du 15ème arrondissement.*

Monsieur le Maire : Je pense que nous allons agir de même pour le conseil des gardiens. Je suis obligé de faire voter à chaque fois les amendements.

M. Baghdad : Monsieur le Maire, merci pour les modifications que vous avez pu faire et qui peuvent être tout à fait reproduites pour le conseil des gardiens d'immeubles. Il est à noter que la diversité sociologique que vous mentionnez aussi dans la charte pour les gardiens d'immeubles est, pour moi, encore plus difficile à assurer que celle pour le collège des aînés. Je voulais juste souligner ce fait. Sur le principe, la diversité sociologique ne change rien sur les populations que nous ciblons, justement par catégories sociologiques. La diversité me paraît donc difficile à atteindre.

Monsieur le Maire : Ce sont les inconvénients du copier-coller, n'est-ce pas ? [*Rires*] En revanche, c'est bien d'avoir suivi et lu attentivement le document et bravo pour ce travail fastidieux, mais l'on me fait savoir qu'il n'y a pas que le collège des gardiens d'immeubles, il existe aussi le collège des personnalités qualifiées. Si nous le supprimons, cela ne me pose aucun problème. En effet, cela est peut-être moins sujet à la plaisanterie. Je souhaiterais simplement que vous me rappeliez dans quel article figure la diversité sociologique pour que nous puissions faire un amendement-suppression dans cette partie de l'article. Pendant que vous recherchez, je vais vous faire voter, avec les mêmes amendements que précédemment, ce nouveau projet de délibération concernant les gardiens d'immeubles. Les amendements concernent donc le dernier alinéa de l'article 7. Je vous propose la suppression de la mention « diversité sociologique ». Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

Nous passons maintenant à l'article 9. Je vous propose l'amendement suivant : « Seuls les conseillers peuvent participer au vote. Les votes sont acquis à la majorité des suffrages exprimés. En cas d'égalité, la question est reportée à l'avis du conseil suivant ». Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

Nous arrivons maintenant aux articles 20 et 7 avec les amendements suivants. L'article 20 est désormais rédigé comme suit : « Un conseiller perd sa qualité de membre du conseil dans l'un des cas suivants (...) » - je ne vais pas les répéter

tous, ce sont les mêmes cas. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci. L'article 7 est rédigé désormais comme suit : « Le conseil des gardiens du 15ème comptera trois collèges, un collège de 15 habitants tirés au sort parmi les candidats ayant répondu à l'appel public à la candidature auxquels s'ajoutent 5 remplaçants éventuels chargé de pallier le départ ou la démission d'un des membres tirés au sort ». Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

Je vais maintenant passer à l'adoption du projet de délibération n°15 ainsi amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci pour ce travail collégial qui améliore la rédaction de ces deux textes.

16. *XV2014027 Création par le Conseil d'arrondissement d'une commission extramunicipale de la santé et santé mentale du 15ème arrondissement.*

Monsieur le Maire : Pour ceux qui siégeaient dans la précédente mandature, vous vous souvenez que nous avions cinq missions extramunicipales que nous avons décidé de supprimer, de transformer et de fusionner dans un nouvel organisme qui sera présenté ultérieurement. Il s'agira d'un conseil économique, social et environnemental local du 15ème. Nous avons quand même souhaité attendre pour mettre en place ce conseil du 15ème que le projet proposé par la Maire de Paris soit sur les rails, de façon à ce que nous puissions le faire, de préférence, en liaison avec la mairie centrale. Néanmoins, nous avons souhaité maintenir la commission extramunicipale sur la santé et la santé mentale qui est un sujet assez différent. De plus, cette commission avait créé en son sein un comité local de la santé mentale qui fonctionnait très régulièrement avec 100 à 150 personnes. Il était animé par Jérôme Loriau et Marie-Caroline Douceré. Nous n'avons pas voulu casser la dynamique de ce conseil local de santé mentale qui permettait de faire travailler ensemble les élus, les psychiatres, les associations et les structures médico-sociales et sanitaires, et qui faisait un excellent travail. Par exemple, un guide pratique de la santé mentale a été édité, quatre tables rondes ouvertes au public avaient été organisées, etc. Nous avons donc souhaité maintenir cette commission extramunicipale. Je voulais simplement vous le dire et aussi soumettre sa nouvelle composition et sa création au vote de notre Conseil. En l'absence d'intervention, qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci.

17. XV2014028 Adoption du compte administratif 2013 de l'état-spécial du 15ème arrondissement.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, à mon grand regret, il va maintenant falloir que je vous quitte. Rassurez-vous, cela n'arrive qu'une fois par an, j'ai trop de chagrin en quittant cette assemblée. Un autre président de séance va donc devoir rapporter en mes lieu et place le compte administratif 2013 comme l'exige la loi. En effet, cette dernière impose au maire, l'ordonnateur des dépenses, de ne pas présenter le compte administratif des dépenses, mais aussi de devoir quitter la salle. Je le fais, mais avec une certaine réticence. Avant cela, je dois soumettre à votre vote la désignation de celui qui aura l'immense privilège de me remplacer à cette tribune comme Conseiller de Paris. Je propose bien sûr le choix de celui qui est Conseiller de Paris délégué auprès de moi pour les finances, Daniel-Georges Courtois. Je propose donc sa candidature à vos suffrages, pour occuper momentanément [*Rires*] le siège de président de séance pour rapporter le compte administratif. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci. M. Courtois est donc désigné comme président de séance pour rapporter le compte administratif. Je l'invite à venir siéger à ma place. Pour ma part, je vais donc quitter la salle.

M. Courtois : Mes chers collègues, tout d'abord, permettez-moi de commencer par quelques rappels en ces débuts de mandature sur les différents rendez-vous budgétaires et sur les documents que nous serons amenés à examiner. Ces derniers concernent l'état-spécial du 15ème arrondissement. Il s'agit du budget voté par le Conseil d'arrondissement et géré par le Maire du 15ème.

En avril - en mai cette année en raison des élections municipales qui ont eu lieu -, nous examinons le compte administratif de l'année précédente, à savoir celui de l'année 2013. Il s'agit des sommes mandatées au titre de l'année comptable 2013, autrement dit les sommes effectivement versées sur le compte des fournisseurs. En juin, nous examinerons le budget supplémentaire 2014. Il comprend les crédits ouverts reportés depuis 2013, soit les crédits ouverts engagés mais non-mandatés ou non-engagés, ainsi que les éventuels crédits supplémentaires qui nous seraient accordés par la Ville de Paris. En novembre, nous adopterons notre budget primitif, c'est-à-dire l'état-spécial primitif du 15ème arrondissement pour 2015.

Pour mémoire, cet état-spécial comprend trois dotations. La première est la dotation de gestion locale (DGL) qui est la plus importante en termes de montant et permet le fonctionnement des équipements transférés - crèches, écoles, espaces verts, etc. - et de la mairie du 15ème. La seconde est la dotation d'animation locale. Comme son nom l'indique, elle concerne l'animation locale, l'information des habitants et la démocratie locale, mais également les travaux urgents dans les équipements transférés - le fameux article 615-22. Enfin, vient la dotation d'investissement pour financer les investissements de faible ampleur, les principaux investissements étant financés sur la dotation d'investissement localisée, gérée par la mairie centrale et dont une partie est décidée directement par la mairie d'arrondissement depuis 2011. Je veux parler des investissements d'intérêt local.

Ce rappel étant fait, nous examinons donc ce soir le compte administratif de 2013. Au total, les crédits ouverts - les crédits du budget primitif 2013, les crédits reportés de l'année précédente et les éventuels abondements du budget supplémentaire - se sont élevés à 12,2 millions d'euros en 2013 contre 12,7 millions en 2012, soit 500 000 euros de moins. Cela représente une baisse de 3,9%, contre une progression de 0,66% en 2012, 5% en 2011 et 13% en 2010. Certes, la baisse des crédits ouverts s'explique pour partie par une bonne exécution budgétaire en 2012 et donc un plus faible report des sommes non-engagées ou engagées mais non-mandatées et reportées en 2013. Néanmoins, du fait d'une bonne gestion des crédits à travers des taux de mandatement de plus en plus élevés, notre capacité d'intervention baisse et nous devons être très vigilants à ce que les dotations soient fixées au plus près des besoins, aussi bien en termes de crédits supplémentaires lors de l'examen du budget supplémentaire, qu'en termes de crédits initiaux lors de l'examen du budget primitif.

Si nous regardons dotation par dotation, la situation se présente de la manière suivante. La dotation de gestion locale, pour ce qui concerne les crédits ouverts, s'établit à 10 437 000 euros, soit une baisse de 0,11% par rapport à 2012. Cela est notamment dû au fait que les crédits au budget supplémentaire de juillet 2013 ont été deux fois moins élevés que les montants demandés, seulement 423 000 euros contre 876 000 euros. L'estimation était pourtant fondée sur les demandes des directions techniques de la Ville. Nous avons pu faire face, malgré cette non-prise en compte de nos demandes, grâce à un taux de mandatement qui

s'est encore amélioré et qui nous a permis de mandater cette année 231 412 euros de plus que l'année dernière. Au titre du compte administratif, le montant des crédits consommés sur cette dotation s'établit donc à 10 162 000 euros, contre 9 930 000 euros en 2012.

La dotation d'animation locale a vu ses crédits ouverts diminuer, passant à 1 188 000 euros contre 1 320 000 euros en 2012 et 1 400 000 euros en 2011. Cette perte de marge de manœuvre a cependant été en partie compensée par un taux de mandatement là aussi très élevé. Celui-ci nous a permis de consommer, en 2011, 1 108 000 euros, soit presque l'équivalent de l'année précédente. Nous avons ainsi pu mener à bien les animations culturelles, sociales et sportives habituelles et renforcer également la démocratie locale et le lien social dans les quartiers.

En ce qui concerne la dotation d'investissement, son montant en termes de crédits ouverts baisse pour s'établir à 612 000 euros contre 966 000 euros en 2012, ce qui fait que, malgré un taux de mandatement très élevé – il avoisine les 94% –, les sommes mandatées et figurant au compte administratif au titre des dotations sont en baisse pour s'établir à environ 577 000 euros, contre 612 000 euros en 2012.

Le total des crédits mandatés figurant au compte administratif de l'état-spécial d'arrondissement du 15ème pour 2013 s'établit à 11 847 858 euros, soit un niveau quasiment équivalent à celui de l'année précédente qui se portait à 11 857 000 euros, et ce malgré une baisse des crédits ouverts. Cela méritait d'être souligné. Ceci est le résultat d'un taux de mandatement des crédits qui n'a cessé de s'améliorer et place dorénavant le 15ème parmi les arrondissements de Paris dont l'exécution des crédits est la plus élevée. Le taux de mandatement pour la dotation d'investissement est passé de 51,19% en 2011 à 80,72% en 2012, pour s'établir à 94,26% en 2013. Pour la dotation d'animation locale, ce taux est passé, sur la même période, de 77,12% à 86,77% pour s'établir cette année à 93,25%. Pour la dotation de gestion locale, nous sommes passés de 92,89% à 97,37% cette année. Cette amélioration correspond à la double politique de la mairie menée en concertation avec les directions et visant à n'engager que des travaux dont le calendrier de réalisation est maîtrisé et à rechercher systématiquement les factures des travaux réalisés pour un mandatement sur l'année d'engagement. C'est ainsi que la mairie du 15ème accorde depuis trois ans à

chaque chef de circonscription - espaces verts, voirie, affaires scolaires, crèches, etc. -, un plafond de dépenses annuelles établi à partir des quatre années précédentes. Ce plafond notifié en tout début d'année donne lieu à une liste d'opérations fournies à la fin du premier trimestre. Ces opérations sont validées par le Maire et sont ensuite réalisées par les services techniques, généralement sous quatre mois au maximum.

Avant de conclure, je voudrais devancer une question que certains ne manqueront pas de me poser sur les frais de réception. Ceux-ci ont baissé en 2013 de 7% par rapport à 2012, pour s'établir à 136 000 euros - 0,25%, c'est l'article 62-55 -, contre 146 345 euros en 2012, conformément à l'engagement pris par le Maire du 15ème.

Au total, vous le constaterez par vous-mêmes, les crédits octroyés par la Mairie centrale sont gérés par la Mairie du 15ème de façon optimum, ainsi que l'attestent les chiffres que je viens de vous présenter. C'est la moindre des choses en période d'argent public rare, et chacun doit concourir pour plus d'efficacité ou d'efficience dans la gestion des deniers publics. Nous en sommes évidemment conscients. Je souhaite souligner, comme je l'ai déjà fait, que, de son côté, la Mairie de Paris doit veiller à fixer les dotations de l'état-spécial d'arrondissement du 15ème à un niveau réaliste, pour que les efforts de bonne gestion ne se traduisent pas par une réduction des capacités d'intervention du Maire du 15ème en faveur des habitants de notre arrondissement.

Avant de passer au vote, j'aimerais savoir si vous avez des questions. Bien, il n'y en a pas, donc je vais mettre le compte administratif au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? NPPV, pardon. Je vous remercie, mes chers collègues.

Je crois que nous pouvons demander à Monsieur le Maire de reprendre la place qu'il occupe légitimement.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Bien, cela a donc été assez rapide. Nous pouvons passer à la suite de l'ordre du jour.

18. 2014 DVD 1028 Extension du tramway T3 à Pont du Garigliano et à Nation. Insertion urbaine de lignes et liaisons à haut niveau de service. Délégation à la Mairie de Paris en matière de marchés publics correspondants.

Monsieur le Maire : Il s'agit d'un projet de délibération. Qui souhaite s'exprimer ? M. Wehrling ?

M. Wehrling : Monsieur le Maire, merci pour m'avoir donné la parole. Je voulais simplement dire rapidement, sur ce projet de délibération, que, bien évidemment, l'extension du tramway des Maréchaux est une chose très importante pour les habitants du 15ème arrondissement et au-delà. De ce point de vue, il me paraît nécessaire de poursuivre la démarche. Pour autant, globalement, je ne peux pas m'empêcher d'inscrire cette démarche, qui parle de transports en commun de surface à haut niveau de service, dans la réflexion globale à laquelle nous tenons beaucoup, vous le savez, qui est la réflexion sur la question de la pollution de l'air. Nous avons besoin d'un plan d'action, une discussion se fera la semaine prochaine sur ce point. Ce plan d'action devra déployer un certain nombre de moyens, notamment des moyens financiers s'étalant sur toute la mandature. Je m'interroge, même s'il peut y avoir un certain accord sur le développement du tramway des Maréchaux, sur une extension au-delà du tramway en général, que ce soit sur les gares ou à d'autres niveaux. Je me pose la question sur les coûts et l'efficacité par rapport à la lutte contre la pollution de l'air. Les moyens financiers dont disposent la Ville ne sont pas illimités. Nous devons y réfléchir et regarder quelles sont les priorités que nous pouvons inscrire au regard des marges budgétaires que nous avons et qui sont serrées - et qui le seront de plus en plus je pense -, pour lutter efficacement contre la pollution de l'air sans absorber l'ensemble du budget dont nous disposons et dont nous disposerons dans une politique coûteuse de tramway. Voilà la remarque que je voulais faire et l'inquiétude que j'ai sur ce projet. Merci.

M. Dargent : Monsieur le Maire, la délibération 2014 DVD 1028 concerne notre arrondissement à double titre. En effet, d'une part, elle prévoit la réalisation d'une ligne de transport collectif à haute qualité de service, selon des modalités à définir, entre les gares de notre ville. D'autre part, le prolongement jusqu'au Pont du Garigliano du tramway est étroit. L'intérêt de la première de ces deux réalisations pour le 15ème ne doit pas être négligé. S'il est possible de gagner

directement en métro la Gare d'Austerlitz par la ligne 10, notre arrondissement est en revanche mal relié à la Gare de Lyon, dont nous savons l'importance pour la desserte de tout le Sud-Est de la France. Une liaison directe, rapide, régulière entre la Gare Montparnasse et la Gare de Lyon serait très utile à beaucoup de nos concitoyens.

Quant à la poursuite du tramway T3 au-delà du Pont du Garigliano, il m'est arrivé de le dire dans cette enceinte et dans une autre, cette prolongation est inscrite dans la géographie même de notre capitale. Avec la recréation du tramway, disparu dans les années 30, Paris s'est inscrite dans un mouvement lancé dans notre région par la Seine-Saint-Denis dans les années 90. Ce mouvement s'est d'ailleurs amplifié. Nous en sommes à six lignes de tramway, et bientôt huit, dans notre région. Pourquoi ? Parce que ce mode de déplacement est adapté à des flux intermédiaires, entre ceux pour lesquels les bus suffisent et ceux qui demandent un métro, avec un coût sans aucun rapport avec une ligne de métro. Nous avons eu, jusqu'à présent, une séquence en trois phases, avec un premier tronçon du Pont du Garigliano à la Porte d'Ivry sur décision du Conseil de Paris le 16 décembre 2006. Ce premier tronçon a alors été mis en service. Monsieur le Maire, vous aviez décidé de ne pas être présent, conclusion logique des critiques récurrentes que vous aviez émises contre ce projet pendant les cinq à six années qui le précédaient. La fréquentation de la ligne, d'abord en adéquation avec les prévisions avec 95 000 voyageurs par jour, a rencontré un succès considérable pour atteindre plus de 140 000 voyageurs par jour en semaine.

Autre élément de ce bilan tout à fait positif, outre la requalification du boulevard des Maréchaux qui en avait bien besoin, on note une division par deux du nombre des accidents sur ce boulevard avec une baisse de 49%, ainsi qu'une autre baisse de 45% du trafic automobile sur le boulevard des Maréchaux et de 20% sur les radiales. Je le signale puisque vous parliez de pollution atmosphérique. Avec la seconde mandature de Bertrand Delanoë, nous avons eu un premier prolongement jusqu'à la Porte de La Chapelle et un second jusqu'à la Porte d'Asnières qui est en travaux et qui sera livré fin 2017. C'est donc la quatrième phase du tramway qui est annoncée ici. De nouveau, il concerne directement notre arrondissement puisqu'il va permettre à ses habitants de se rendre directement à la Porte d'Auteuil et à la Porte Maillot et au-delà, à la Défense, ce qui est un progrès majeur. Il serait donc difficilement compréhensible que le 15ème ne soit pas un soutien enthousiaste de ce

prolongement qui va le relier à l'Ouest de Paris. Le succès du tramway a eu raison, me semble-t-il, des réticences initiales sur le principe même de ces équipements qui avaient pu être énoncées ici ou là. En second lieu, l'opposition du Maire du 16ème ne peut pas influencer la position de la Mairie du 15ème puisque les intérêts de ses habitants sont en jeu. Nous sommes donc sûrs de la pleine adhésion du 15ème arrondissement à cette délibération et je suis sûr, Monsieur le Maire, que vous allez nous le confirmer. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Ecoutez, M. Dargent, je ne vais quand même pas louper une occasion de vous faire plaisir. Ce serait dommage, surtout pour notre première séance puisque nous allons voter - pour ce qui concerne le groupe auquel j'appartiens en tout cas - favorablement ce projet de délibération. Mon petit doigt me dit que, alors que vous avez mis en cause le 16ème, le 16ème sera aussi dans cette démarche, d'ailleurs dès ce soir, lors de son Conseil d'arrondissement.

Simplement un mot, juste pour revenir un peu sur le passé, nous avons beaucoup de nouveaux collègues et le passé ne les concerne pas. Ils sont tous tournés vers l'avenir. D'abord, le concept du tramway vient d'une mandature antérieure, celle de Jean Tiberi, chacun s'en souvient pour ceux qui siégeaient à cette époque. Bien sûr, il est parti et n'a pas eu le temps de réaliser ce concept. Nous étions, nous, dans le 15ème, et moi comme d'autres, favorables à la réalisation du tramway sur les boulevards extérieurs, alors que d'autres le souhaitaient sur la petite ceinture ferroviaire. En effet, nous étions tous d'accord - gauche et droite confondues - pour la réalisation d'une promenade plantée sur la petite ceinture ferroviaire, ce qui a été largement amorcé sous cette mandature, une très bonne chose. En revanche, ce n'est pas parce que l'on est favorable au principe du tramway, que l'on est obligé de partager tous les partis pris par la municipalité concernant la mise en œuvre du tramway dans toutes ses modalités. Il ne faut donc pas confondre notre accord, le mien en particulier ainsi que celui d'autres élus présents ici, pour l'implantation d'un tramway, avec les votes défavorables que nous avons pu émettre sur un certain nombre de projets de délibérations - pas sur tous - concernant certaines modalités. Par exemple, le choix en axial était-il le bon choix ? Maintenant, cela est fait, nous ne reviendrons pas dessus, mais le choix pouvait être fait en latéral. Est-ce que le choix des caténaires était le bon, alors qu'à Bordeaux, en même temps, Alain Juppé, Maire de Bordeaux, réalisait dans sa ville un tramway avec l'alimentation électrique par le sol ? Ce dernier système n'était-il pas un meilleur système, même s'il était plus

cher ? Il défigurait quand même moins la ville. Maintenant, les choses sont faites, il ne s'agit pas de revenir dessus en permanence, mais je voulais simplement préciser la position qui était la mienne concernant ce tramway que, bien sûr, nous approuvons maintenant. Cela étant, je dois aussi me reconnaître dans les propos tenus par mon collègue Yann Wehrling. Il a parfaitement raison de souligner une chose absolument essentielle, surtout dans la période que nous traversons, qui est le problème du financement et du budget. En effet, le T3 a coûté environ 1,5 milliard d'euros, ce qui n'est pas rien. Il existe toujours des choix à faire, entre tel ou tel mode de transport public par exemple. Le tramway était-il le choix prioritaire ? Ce n'était pas forcément la position exprimée par M. Huchon, Président de la Région, au début. Il a changé d'avis, tant mieux. Néanmoins, il existait aussi peut-être la possibilité, avec ces fonds et ces budgets, de financer l'amélioration d'autres lignes de transports publics, comme le métro dont un certain nombre de lignes sont dans un état plutôt difficile ou le RER C qui, aujourd'hui, ne répond pas aux attentes des voyageurs.

Deuxièmement, tout le monde a pu lire dans un article du *Monde* de samedi qu'il y avait de gros problèmes de financement des transports publics. *Le Monde* dit que l'Etat et la Région ne parviennent pas à boucler le plan de 6 milliards d'euros pour les métros, RER et tramways. Je cite le Vice-président chargé des Transports de la Région qui dit : « Puisque l'Etat n'honore pas ses financements et prévoit de baisser de manière drastique ses dotations à la Région, on va devoir décaler ou annuler certains chantiers ». C'est très grave. En effet, tant mieux si nous pouvons avoir un tramway, mais aurons-nous d'autres modes de déplacement nouveaux, améliorés, rénovés dans le même temps ? Cela n'est pas sûr du tout puisque, signé à l'été 2013 entre le Premier ministre de l'époque et le Président de la Région, le protocole qui stipulait que 1 200 millions d'euros par an devaient être consacrés aux transports ne sera pas appliqué. Il manquera 150 millions d'euros par an, nous dit-on. L'équation financière est rendue plus difficile, comme chacun sait d'ailleurs, par l'augmentation de la TVA au 1er janvier 2014. Cela fera encore perdre 100 millions d'euros par an. Je voulais dire que nous risquons d'être extrêmement en difficulté sur le financement d'autres projets. Or, cela risque de se reporter sur le réseau Grand Paris Express qui, par conséquent, verra sans doute son financement largement amputé pour d'autres réalisations. Nous parlons donc ici de tout un ensemble. Même si nous sommes évidemment favorables au choix du tramway, nous souhaitons néanmoins que celui-ci puisse faire l'objet d'une large concertation qui permettra à tous de partager - j'en suis

sûr - ce projet pour tout Paris. Deuxièmement, nous souhaitons que les études soient conduites de telle manière que différentes options soient proposées, au moins en ce qui concerne les projets de liaisons entre gares et de liaisons sur les quais hauts de la rive droite. Sous ces réserves, nous nous engageons avec vous dans cette nouvelle aventure de ces lignes de transports collectifs nouveaux à Paris.

Avez-vous d'autres interventions ? Mme Ferhat.

Mme Ferhat : Chers collègues, Monsieur le Maire, je voudrais juste poser un problème. Je voulais savoir si la signalétique pour les malvoyants est prévue sur l'autre tronçon, dans la mesure où, sur la partie du 15ème, apparemment, elle n'est pas encore prévue. Je voudrais donc savoir si nous allons commencer par la partie 15ème aussi, puisque beaucoup de malvoyants du 15ème posent ce problème. Je pense d'ailleurs que tous les élus sont au courant à ce niveau. Ne serait-ce que du côté de la rue de Dantzig ou du carrefour Brancion-Lefebvre, ce problème se pose et est extrêmement important.

Monsieur le Maire : Merci de cette intervention, cette proposition est bien sûr enregistrée. M. Lefèvre, pour répondre aux orateurs comme rapporteur du projet de délibération.

M. Lefèvre : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération porte sur des projets extrêmement structurants en matière de déplacements, et son adoption permettra à Madame la Maire de Paris d'en assurer la maîtrise d'ouvrage. Cela devrait satisfaire M. Dargent, j'invite mes collègues à donner un avis favorable à ce projet et, par voie de conséquence, à donner un blanc-seing à Madame la Maire de Paris. Je souhaite néanmoins profiter de la présence de Mme Hidalgo pour lui demander que, sur ces projets pour une fois extrêmement structurants, notre assemblée ne soit pas simplement informée de leur avancée, mais consultée en amont des décisions, afin qu'une véritable concertation soit mise en place avec les élus de notre arrondissement. Merci.

Monsieur le Maire : Bien, je remercie Mme Hidalgo de bien enregistrer votre demande. Je vais maintenant faire passer au vote ce projet de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? L'UDI-Modem s'abstient. Merci.

19. 2014 DJS 216 Subventions (10 000 euros) et convention avec l'Athlétic Club Paris 15 (7e).

Monsieur le Maire : Adoptée. Merci.

20. 2014 DJS 93 Subvention (36 000 euros) et convention avec l'association Rugby Club Paris 15 (15e).

Monsieur le Maire : Adoptée. Merci.

21. 2014 DJS 94 Subvention (16 000 euros) et convention avec l'association Olympique Paris XV (15e).

Monsieur le Maire : Adoptée. Merci.

22. 2014 DJS 95 Subvention (46 000 euros) et convention avec l'association Evolution Sportive et Culturelle du XVe (15e).

Monsieur le Maire : Adoptée. Merci.

23. 2014 DLH 1018 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 9, rue Robert Fleury (15e).

Mme Clermont-Tonnerre : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas développer, ce soir, la politique du logement que notre majorité souhaite pour les Parisiens et en particulier pour les habitants du 15e arrondissement. Néanmoins, je souhaite m'exprimer sur cette délibération qui porte sur la location au profit de la RIVP de l'immeuble d'habitation du 9 rue Robert Fleury pour y réaliser des logements sociaux. Pour ceux de nos collègues qui ne siégeaient pas dans notre assemblée sous la précédente mandature, je rappelle que le Maire du 15ème a incidemment eu vent, en décembre 2013, de l'intention de l'exécutif parisien de préempter cet immeuble de cinq étages. Vous avez alors, Monsieur le Maire, immédiatement saisi le Directeur de l'Urbanisme pour lui faire part de votre opposition à ce projet de préemption. D'une part, vous l'avez fait parce que l'immeuble du 9 rue Robert Fleury est situé dans un secteur non-déficitaire en logements sociaux au regard du PLU, et d'autre part

parce que vous n'avez été ni consulté en amont, ni saisi pour avis sur l'opportunité de cette préemption. Or, les recommandations de la mission d'information et d'évaluation sur la politique immobilière de la Ville précisaient que des progrès devaient être faits en matière d'information des maires et des conseillers d'arrondissement qui doivent être mieux associés aux décisions prises dans leur arrondissement dans le domaine immobilier. Aucune réponse ne vous ayant été apportée à l'issue de votre saisine, nous découvrons ce soir que la Ville a décidé de préempter l'immeuble du 9 rue Robert Fleury pour y réaliser des logements sociaux. Au-delà de ces remarques liminaires, cette opération de préemption appelle plusieurs remarques et propositions.

Ainsi, à ce jour, nous ne savons pas si l'opération de réhabilitation se fera en site occupé ou si les locataires ont été conviés à une réunion d'information. Nous ne savons pas plus quelles seront les catégories de logement, ni quel sera le coût total de l'opération avec les travaux, en complément des 3 770 000 euros d'acquisition du bâti. J'ajoute que cet immeuble du 9 rue Robert Fleury est implanté dans une petite rue qui jouit d'une certaine renommée, grâce au dynamisme des artistes qui y travaillent. Ainsi, pour la quatrième année, les artistes organisent fin mai *Les Arts Fleury*. Cette manifestation, qui rencontre depuis trois ans un grand succès dans le quartier, a pour vocation de présenter le travail des peintres, sculpteurs, graveurs pendant plusieurs jours. Les uns ouvrent leur atelier, les autres s'installent dans des boutiques mises éphémèrement à leur disposition. C'est pourquoi, afin de renforcer l'identité de cette rue qui commence à acquérir une certaine notoriété, il me semblerait intéressant que la RIVP s'inscrive dans cette tonalité, en louant à un artiste le local vacant du rez-de-chaussée et en réalisant un certain nombre d'ateliers-logements pour les artistes du 15ème. Tels sont, Monsieur le Maire, mes chers collègues, les commentaires que m'inspirent cette délibération.

M. Rigaud : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je félicite Claire de Clermont-Tonnerre pour la qualité de son intervention et les précisions apportées. Pour ma part, je me contenterai de rappeler et d'insister sur certains éléments utiles à la compréhension de ce dossier. Dans le cadre de sa politique du développement du parc immobilier social, la Mairie de Paris a préempté un bien immobilier, l'immeuble du 9 rue Robert Fleury, et propose à présent à cette assemblée la location de cet immeuble par bail emphytéotique au profit de la

RIVP, bailleur social bien connu, la restructuration de l'immeuble étant à la charge de celui-ci. Cette politique de la Ville et cette procédure de préemption choisie appellent plusieurs remarques, voire plusieurs objections. En effet, nous sommes en présence d'un projet non concerté, qui ne répond pas au besoin des habitants du 15ème arrondissement. Il s'agit d'un projet non concerté car la procédure de préemption voulue par la Mairie centrale n'a fait l'objet d'aucune concertation auprès des habitants. Par ailleurs, le Maire du 15ème a écrit le 23 décembre 2013 à la direction de l'Urbanisme pour lui faire part de ses réserves et de ses objections, mais son courrier est resté sans réponse. Néanmoins et à l'avenir, de tels dysfonctionnements pourraient ne plus avoir cours. En effet, lors du précédent Conseil d'arrondissement, à l'occasion duquel cette assemblée a procédé à l'élection du maire d'arrondissement, Mme Anne Hidalgo, prenant la parole, a dit : « Je serai extrêmement soucieuse de pouvoir travailler avec tous les maires d'arrondissement. Dans ce conseil du 15ème arrondissement, c'est inédit, vous avez le Maire de Paris, membre d'un groupe d'opposition, et le Maire du 15ème arrondissement. Je souhaite que cette situation inédite soit mise au profit des habitants du 15ème arrondissement pour qu'effectivement, nous puissions ensemble travailler dans l'intérêt de ce qui est le plus grand arrondissement de Paris ». Nous prenons donc acte des propos de Mme Hidalgo et, à l'avenir, nous espérons que l'information et la consultation du Maire du 15ème arrondissement, notamment au sujet des projets d'acquisition de la mairie de Paris, sera bien la règle suivie.

Alors, ce projet ne répond pas aux besoins des habitants du 15e arrondissement. En quoi ? En premier lieu, notons que ce projet ne prévoit aucun accompagnement social, ni équipement collectif pourtant indispensables à l'équilibre du projet. En second lieu, notons que le projet de cette délibération n'apporte aucune précision sur le nombre, ni la répartition des logements sociaux par catégorie de financement : PLAI, PLUS, PLS, PLI. Nos inquiétudes sont d'autant plus légitimes que, lors de la mandature précédente, la répartition se faisait souvent au détriment des logements intermédiaires PLI, c'est-à-dire les logements financés par un prêt locatif intermédiaire, ces mêmes logements étant indispensables pour pouvoir accueillir les classes moyennes pouvant bénéficier des logements aidés. Sur ce dossier, par conséquent, il est à craindre que les logements en question soient attribués essentiellement aux catégories les plus modestes. Ceci allant à l'encontre du principe de mixité sociale, principe prôné sans relâche par

la Mairie de Paris, mais rarement appliqué. La mixité sociale conditionne une bonne intégration des nouveaux habitants au sein de la collectivité. En troisième lieu, notons que les explications fournies par la Mairie de Paris pour justifier un tel projet sont contestables. En effet, M. Jean-Yves Mano, alors Adjoint au Maire de Paris chargé du logement, écrit dans un courrier en date du 23 décembre 2013, adressé à l'attention de M. Serge Contat, Directeur général de l'Urbanisme : « Ce projet viendra utilement compléter l'offre de logement gérée par la RIVP dans le secteur du 15ème arrondissement, déficitaire en logements sociaux ». Or, comme l'a rappelé Claire de Clermont-Tonnerre, nous sommes, selon le Plan Local d'Urbanisme de Paris, sur un secteur où il n'y a pas d'emprise hors zone de déficit en logement social. En quatrième et dernier lieu, cette politique de préemption est contre-productive car, en se portant acquéreur sur le marché immobilier, la Mairie de Paris vient concurrencer d'autres acquéreurs potentiels, ce qui tend à la hausse le marché immobilier parisien. Or, en 20 ans, les prix de l'immobilier parisien ont augmenté 2,5 fois plus vite que les revenus des ménages. La classe moyenne est donc poussée hors de Paris. C'est particulièrement le cas des jeunes ménages qui sont nombreux à quitter la capitale, dès l'arrivée de leur premier enfant. Par ailleurs, cette politique de préemption augmente artificiellement le nombre de logements sociaux. Elle ne crée pas de nouveaux logements, mais raréfie l'offre de logements privés, au détriment des Parisiens qui, en raison des prix du marché immobilier, n'ont pas d'autre alternative que de louer pour se loger, la plupart hors du parc social en raison de leurs revenus, ou de quitter la capitale. Au lieu de préempter, la Ville devrait déverrouiller l'accès au logement et rendre Paris accessible aux classes moyennes et aux familles. Pour cela, il faudrait privilégier la construction de nouveaux logements affectés en priorité aux classes moyennes, au lieu de dépenser des sommes considérables pour acheter des immeubles et les transformer en logements sociaux.

En conclusion, comme nous l'avons vu, ce projet de la Mairie centrale n'a bénéficié d'aucune concertation et ne répond pas aux besoins des habitants du 15ème arrondissement. Ces besoins ont été explicités par M. Philippe Goujon dans son programme de campagne lors des dernières élections municipales, programme plébiscité par plus de 63% des suffrages exprimés sur notre arrondissement. En outre, ce projet de délibération n'apporte pas les précisions nécessaires pour la répartition des logements par catégorie de financement et repose sur des

justifications contestables de la Mairie de Paris. Ce secteur du 15ème arrondissement n'est pas déficitaire en logements sociaux. C'est pourquoi j'invite les membres de la majorité municipale à voter contre ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Merci M. Rigaud pour cette intervention très judicieuse, d'ailleurs, et exhaustive, ce qui m'amènera à ne pas en rajouter, si ce n'est pour dire qu'elle est particulièrement judicieuse, parce qu'elle montre bien les arguments que vous avez évoqués et qui sont notre position en matière de logement social. Oui au logement social dans le 15ème. Nous l'avons d'ailleurs démontré lors de la mandature précédente et nous continuerons à le faire, mais à un certain nombre de conditions qu'il faut remplir. En l'occurrence, les conditions ne sont pas remplies. C'est la raison pour laquelle vous avez eu raison de proposer le rejet de cette délibération. M. Baghdad pour une explication de vote.

M. Baghdad: Oui, Monsieur le Maire, pour expliquer que notre groupe votera favorablement à cette délibération. Je salue le propos bref de M. Rigaud. [*Rires*]. Il a pris toute la mesure de son rôle de conseiller d'arrondissement.

Monsieur le Maire : Il a voulu bien informer notre Conseil.

M. Baghdad: C'est exact.

Monsieur le Maire : Nous lui en sommes très reconnaissants.

M. Baghdad: Je vais reprendre quelques points qui ont été apportés par M. Rigaud, pour souligner d'abord que, sur la communication, nous partageons le même objectif, comme l'a rappelé Mme Hidalgo lors de l'installation de ce Conseil, c'est-à-dire une fluidité d'information. Croyez-nous, nous sommes tous volontaires pour y parvenir et nous ferons en sorte que chacun puisse être informé à sa mesure sur l'ensemble des projets de délibération et des projets qui pourraient affecter le 15ème et, du coup, en informer le Maire du 15ème. Revenons sur le fond. Il y a d'abord des propos que je trouve un peu contradictoires entre ce qui a été dit par M. Rigaud et ce qui a été dit par Mme Claire de Clermont-Tonnerre. D'abord, faire des ateliers-logements d'artistes dans cet immeuble, pourquoi pas, mais cela veut dire que,

premièrement, les personnes qui y habitent voulant informer qu'elles ne sont pas artistes, vont avoir peu de chance de pouvoir rester. C'est intéressant. Deuxièmement, par rapport aux catégories de personnes intermédiaires que vous visez, nous avons beaucoup d'artistes, malheureusement à Paris, qui sont plutôt dans les catégories modestes. Il faudrait donc être artiste intermédiaire, une catégorie de population très particulière. Au-delà de cela, j'ai noté dans vos propos, M. Rigaud, que, *grosso modo*, vous regrettiez que les logements sociaux aillent aux plus modestes. Je trouve cela choquant.

Comme vous le savez trop bien, 70% des Parisiens sont en mesure de pouvoir bénéficier d'un logement social par rapport aux critères qui sont ceux de la Ville de Paris pour l'attribution de logements sociaux. Par conséquent, si vous dites que 70% des Parisiens ne pourraient pas bénéficier d'un logement social, parce qu'ils ne sont pas dans la catégorie que vous visez, je suis choqué. Vous le verrez, comme vous siégez maintenant en tant qu'élu, ce sont souvent les plus modestes qui viennent nous voir pour bénéficier de logements, parce qu'ils sont dans des situations très précaires. Effectivement, il faut être plus qu'attentif à ces populations qui ont besoin, et c'est vital, d'un logement, pour avoir un toit dans les conditions du parc social.

Ensuite, vous dites qu'il faut adopter d'autres méthodes pour faire du logement social : la préemption n'est pas un bon choix et il faut faire plus de logement. D'abord, la préemption n'est pas forcément un mauvais choix, comme vous le sous-entendez. Au contraire, souvent la Mairie de Paris doit faire face à des préemptions lorsque nous savons que le futur acquéreur d'un immeuble est susceptible de pouvoir, *in fine*, avoir un projet de vente à la découpe qui ferait que nous n'aurions plus de logement à destination des populations les plus défavorisées ou même des populations intermédiaires. Or, parfois, ces projets sont vraiment des projets de rentabilité immobilière avec pour objectif de vendre ce projet, le rénover et faire que ce soient des immeubles que des propriétaires pourraient acquérir avec un niveau d'acquisition qui empêcherait la très grande majorité des Parisiens de pouvoir devenir, demain, propriétaires de ces lieux. Malheureusement, si j'entends ce que vous dites, la préemption est une nécessité pour lutter justement contre un phénomène à Paris qui fait que beaucoup d'immeubles sont vendus à la découpe.

Deuxième point, vous dites qu'il faut faire plus de logements. Ce n'est pas contradictoire. D'ailleurs, M. Rigaud, à Paris et dans le 15e, nous proposons de nouveaux logements, un peu partout. Mais je vais vous donner un exemple : à Castagnary, nous souhaitons faire des logements supplémentaires, vous êtes défavorables. Si nous suivons votre logique, suivez la nôtre en disant : « plus de logements, oui », y compris à Castagnary. Je regrette donc le vote « contre » de votre groupe parce que, au contraire, cette délibération est plutôt encline à démontrer votre position pour cette mandature, à savoir ne pas être favorable au logement dit social, parce que vous dites que c'est pour les plus modestes. Mais, comme vous le précisez, il n'est pas précisé de destination de ces logements. J'aurais donc compris, à la limite, un vote d'abstention, mais un vote contre est un signe fort, pour cette mandature, de votre politique en terme de logement pour ces six prochaines années. Vous comprenez bien que, par rapport aux engagements de la Maire de Paris, nous ne pouvons que regretter cette prise de position faite par la majorité du 15ème arrondissement.

Monsieur le Maire : Je vois que M. Baghdad a essayé d'être aussi exhaustif que M. Rigaud. Nous allons continuer, parce que c'est un débat essentiel que nous avons là. Ne nous faites pas dire ce que nous ne disons pas. Vous le savez bien, puisque sous la mandature précédente, nous avons déjà voté environ 90%, sinon plus, de projets de délibération tendant à réaliser des logements sociaux dans le 15ème, quelle que soit la catégorie. Simplement, nous faisons observer aussi que nous arrivons dans cet arrondissement à quasiment 20% de logements sociaux avec ceux qui sont en chantier, qui ne sont pas encore comptabilisés, alors que nous observons aussi qu'il y a un certain nombre d'arrondissements, assez nombreux d'ailleurs et même tenus par vos collègues de gauche, qui ont moins de 10% de logements sociaux. C'est le cas de tous les arrondissements du centre et même plus : le 9ème, le 10ème, le 11ème. C'est moins de 10% de logements sociaux. Je n'essaie pas de faire une course à celui qui aura le moins de logements sociaux, je le constate simplement. Dans notre arrondissement, nous ne bénéficions ni de la politique de la Ville, ni d'accompagnement social, ni de réalisations considérables d'équipements collectifs. La mixité sociale qui nous avait été promise par le Maire de Paris et même par la nouvelle Maire de Paris dans son projet, c'est-à-dire de favoriser les classes moyennes, ne se retrouve pas dans ce type de projet. C'est le premier projet que vous présentez dans le 15ème, et on ne sait rien de ce qu'il contiendra en matière de logement pour les classes moyennes. C'est exactement

ce qu'a voulu dire M. Rigaud dans son intervention. C'est sa première intervention, elle a été fort brillante d'ailleurs. Il est vrai qu'il y a pu y avoir un certain nombre d'approximations, bien sûr. Moi, ce que je dis, c'est que, premièrement, nous voulons de la mixité sociale. Nous voulons favoriser le logement des classes moyennes dans cet arrondissement, parce que le 15ème est un arrondissement des classes moyennes voulant être accueillant pour les classes moyennes, ce qui n'empêche évidemment pas le logement des classes moyennes, puisque ce sont elles qui sont majoritaires actuellement. Nous ne sommes pas en train de dire : « Il ne faut rien pour les classes modestes et tout pour les classes moyennes ». Nous disons qu'il faut un peu plus pour les classes moyennes, ce qui n'est pas tout à fait la même chose, reconnaissez-le. Surtout lorsqu'on sait qu'il y a 20 000 logements sociaux dans cet arrondissement.

Deuxièmement, il est vrai que, quand vous me dites qu'il est opportun que la mairie du 15ème soit informée, certes. On me dit cela à chaque fois, on ne nous informe jamais. Donc, je prends acte de votre déclaration, mais enfin il faudrait aussi que cela se traduise concrètement. En matière d'artistes, l'intervention de Mme de Clermont-Tonnerre avait pour but de dire qu'il y avait 9 logements libres dans cet immeuble. Donc, nous ne chassons personne. Enfin, cela ne prend la place de personne et, pendant 12 ans de mandature socialiste, nous avons eu zéro atelier d'artiste créé dans le 15ème, zéro ! D'ailleurs, notre ancienne collègue Ghislaine Fonlladosa - et je suis sûr que notre nouvelle collègue, Elisabeth de Fresquet, en prendra la succession - se plaignait de cet état de choses et plaidait pour qu'il soit créé, avec les centaines et les milliers de logements sociaux créés dans le 15e, un certain nombre d'ateliers d'artistes. C'est cette proposition qui pourrait être, au moins, retenue. Encore une fois, cela ne présage absolument pas du vote qui sera le nôtre pour les prochains projets de délibération qui seront présentés, mais nous tenons à ce que nos engagements à nous, vis-à-vis des électeurs du 15ème, soient respectés en ce qui concerne les classes moyennes. Il faudrait que les engagements qu'a pris également Mme Hidalgo le soient puisque - j'ai bien lu aussi ses documents de campagne - cela y figurait noir sur blanc.

M. Lamour pour une explication de vote.

M. Lamour : Merci, Monsieur le Maire. Les explications de M. Baghdad sur la politique de logement de Mme Hidalgo qui vient d'arriver dans son fauteuil de Maire de Paris nous poussent réellement à l'inquiétude, d'une part, sur cette course, finalement, à la production de logement social, puisqu'elle veut atteindre les 30% de logements sociaux à moyenne échéance. Elle n'a pas dit « à la fin de la première mandature », mais en tout cas, il y a bien une échéance. La première question que nous nous posons est : le 15ème va-t-il être le réceptacle, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, d'une grande partie de la production de ces logements sociaux, alors que des arrondissements du cœur de Paris, plutôt d'ailleurs de sensibilité de gauche, sont totalement exempts de l'effort qui est demandé à des arrondissements comme le 15ème, puisqu'ils se situent dans une moyenne de 6 à 10% en matière de logement social ? Par conséquent, ce sont ces arrondissements, je veux parler en particulier du 10ème, du 9ème maintenant passé à droite et du 11ème également. De 6 à 10%, M. Baghdad. Vous rendez-vous compte ? Il faut donc que ces arrondissements passent, en résumé, de 10% à 30%. Cela veut donc dire une politique de préemption qui est quasiment impossible à tenir, que ce soit dans ces arrondissements et dans le 15ème. Pourquoi le dis-je ? Parce que, si on tient finalement compte de cet objectif de 30% de logements et de terrains assez rares finalement qui se dégagent, cela veut dire qu'un appartement sur quatre qui se libère dans le 15ème sera préempté par la Ville de Paris ; en particulier, dans ce qu'on appelle le « diffus », c'est-à-dire des logements qui seront vendus dans un immeuble qui est avant tout une copropriété privée, avec des problèmes de gestion terribles de ces logements sociaux. Lorsqu'un logement social est créé dans un parc privé, on sait la difficulté qu'il y a à le gérer par la suite.

Le deuxième vrai sujet est de savoir à qui sont destinés ces logements sociaux. Très peu aux classes moyennes. Vous dites que 70% de la population parisienne a accès à ces logements, mais vous savez très bien que dans la réalité, M. Baghdad, c'est faux. La plupart de ces logements sont attribués à des familles qui se situent à 40% en deçà des plafonds de ressources, quelquefois même 50%. Les classes moyennes n'ont donc quasiment plus accès au logement aidé et social à Paris, et ces classes moyennes sont en train, de plus en plus régulièrement, de quitter Paris pour aller dans la petite et la grande couronne. Et puis, dernier élément, nous l'avons d'ailleurs défendu dans notre programme, M. Baghdad, et je pense que c'est aussi une bonne gestion de ce parc de logement social : nous

pensons que pas suffisamment de logements sociaux sont attribués à des familles qui résident ou qui travaillent déjà dans le 15ème. Je crois que c'est un élément que nous pouvons partager sur l'ensemble de ces bancs, qu'une majorité de ces logements soit attribuée à des familles qui habitent ou qui y travaillent, qui sont en grande demande - vous devez en recevoir normalement dans votre permanence, comme nous en recevons. Monsieur le Maire, vous avez beaucoup insisté, en particulier sur ceux qui travaillent dans les secteurs publics, qui apportent à l'intérêt général et au fonctionnement de notre collectivité et qui ont toutes les raisons - et nous les comprenons - d'habiter assez près de leur lieu de travail.

Finalement, lorsque vous regardez bien le peuplement de ces logements sociaux, nous sommes très loin du compte. Nous avons fait une proposition d'ailleurs qui était qu'une majorité, donc au-delà de 50%, soit attribuée, effectivement, à travers une commission tout à fait transparente puisque vous y siégez vous-même, M. Baghdad. Quand je dis vous, je ne sais pas si c'est vous personnellement, mais l'opposition y siège. Cette commission est transparente et permet d'avoir une clarté totale sur l'attribution de ces logements, et nous pensons qu'il est indispensable, aujourd'hui, qu'une majorité de ces logements puisse être attribuée à des familles qui habitent déjà le 15ème. Nous avons des milliers de demandes non-satisfaites et quand, il faut bien le dire, une partie de la population du 15ème voit arriver des familles venant d'autres arrondissements, quels qu'ils soient, voire d'autres départements, de manière majoritaire, alors cela crée beaucoup de tensions et de crispations. Pour toutes ces raisons, je pense que ces objectifs ne sont pas tenus par le projet tel qu'il est porté par Mme Hidalgo. Je pense que, là aussi, nous devons pouvoir travailler, dialoguer ensemble pour converger dans cette affaire.

Dernier élément, et je sais que je suis un peu long, mais c'est un sujet prioritaire pour nous, Monsieur le Maire. Vous avez pris en exemple Castagnary. Je pense que vous parlez de la poissonnerie. Comment osez-vous, M. Baghdad, comparer le projet que nous avons développé pendant la campagne qui était pour la première fois un projet innovant qui permettait d'installer, au droit des lignes de chemin de fer, quelque chose de différent que de bétonner et de produire du logement social, alors que nous vous proposions, à quelques centaines de mètres de là, sur l'emprise des anciens laboratoires des Ponts-et-Chaussées, la création de

logements, en particulier de logements pour étudiants et pour chercheurs ? Je pense que, là aussi, ce sont deux types de population qui ont besoin de se loger à Paris, près de leur lieu de travail ou de leur lieu d'étude. Pour toutes ces raisons, nous nous opposons effectivement, Monsieur le Maire, à cette délibération.

Monsieur le Maire : Bien, chacun a été exhaustif. Notre Conseil est suffisamment éclairé. Je vais mettre aux voix. Qui est pour ce projet de délibération ? Qui est contre ? Abstention ? Merci. Il est rejeté.

24. *2014 DAC 1146 Subvention (35 000 euros) et convention avec l'association Les Amis de Frans Krajcberg (15e).*

25. *2014 DAC 1153 Subvention (35 000 euros) et convention avec l'association Immanence (15e).*

26. *2014 DFPE 1053 Subvention (148 149 euros) et avenant n°1 avec l'association GIMC-APETREIMC (Saint-Mandé, 94) pour la halte-garderie Trotte Lapins (15e).*

27. *DFPE 1179 Subvention (122 412 euros) et avenant n°1 avec l'association Au Rendez-vous des Bout'Chou (15e) pour la halte-garderie.*

28. *DPA 1001 Groupe scolaire Olivier de Serres (15e) avenant n°2 au marché de travaux.*

29. *XV2014040 Autorisation donnée par le Conseil d'arrondissement à Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15ème arrondissement, de signer toutes conventions d'occupation temporaire de salles de la Mairie du 15ème arrondissement et de son annexe dénommée « Maison communale », 69 rue Violet.*

Monsieur le Maire : Je vais soumettre maintenant, de façon globale, à votre vote, les délibérations n'appelant pas de discussion. Je vous invite donc à un vote positif. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

Maintenant, nous passons à la seconde partie de notre Conseil concernant l'examen des vœux, puisqu'un vœu a été déposé au Maire de Paris.

30. XV2014037 Vœu au Maire relatif au bilan de l'aménagement des rythmes éducatifs mis en place à la rentrée 2013 présenté par Mesdames, Messieurs, Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Jean-Baptiste MENGUY, Chantal ROLGEN, Daniel-Georges COURTOIS, Anne TACHENE et les élus des groupes UMP et UDI-MODEM.

M. Menguy : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous voilà à la fin de la première année d'application de la réforme des rythmes éducatifs à Paris. Cette réforme, disons-le, peu de monde l'a voulue l'année dernière, et encore moins de monde la soutient aujourd'hui. Qu'il s'agisse des enseignants, qu'il s'agisse des directeurs, qu'il s'agisse des REV, des agents d'animation, des ATSEM et même des familles, les problèmes se multiplient et continuent de se multiplier. Les soutiens diminuent et fondent comme neige au soleil. Même Benoît Hamon, le nouveau Ministre de l'Education nationale qui, par un récent décret, disons-le, a sifflé la fin de la récréation et a largement revu le dispositif mal pensé par Vincent Peillon et mal mis en place par le Maire de Paris. Alors, mes chers collègues, devant le silence assourdissant de la majorité parisienne à l'approche de cette fin d'année scolaire, notre démarche se veut constructive, pas seulement pour nous, mais surtout pour les familles et la communauté scolaire. Nous demandons, par ce vœu, de dresser un bilan exhaustif et transparent, surtout avec beaucoup d'honnêteté intellectuelle - ce qui changerait sur ce sujet -, de ce qui s'est passé dans nos écoles depuis la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs ces neufs derniers mois à Paris et, surtout, dans le 15ème arrondissement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, M. Menguy, de n'avoir même pas utilisé votre minute entièrement. *[Réactions dans l'assemblée.]* On ne doit pas avoir les mêmes minutes, sauf que c'est le chronomètre du président de séance qui fait foi. Voilà, désolé. Y a-t-il une explication ? D'abord oui, avant l'explication de vote, il y a la réponse de l'adjoint, Mme Rolgen.

Mme Rolgen : Chers collègues, rappelons que l'aménagement des rythmes scolaires est une mesure décidée dans le cadre de la refondation de l'école, destinée à améliorer les résultats scolaires des enfants qui seraient, par cette réforme, moins fatigués, car les journées de classe seraient moins longues. Or, que voit-on ? Des élèves fatigués, et ceci est reconnu par toute la communauté éducative, fatigués par un manque de régularité de ces journées, par l'alternance de journées longues, de journées courtes et de demi-journées. A Paris, d'ailleurs, deux journées sont en dérogation, puisqu'elles gardent six heures de classe. Que voit-on d'autre ? Des enfants de maternelle perturbés par le manque de repères. L'ATSEM est tantôt une aide à l'enseignant, tantôt en responsabilité d'atelier. Quand on parle réforme des rythmes scolaires pour moins de fatigue, pense-t-on à ces petits de maternelle, au temps de sommeil pas toujours respecté car il faut les réveiller ; c'est le temps des ARE et on passe sous une autre responsabilité ? Peu à peu, des régulations se sont faites grâce à la bonne volonté de tous. Cependant, il n'en reste pas moins que de nombreux problèmes subsistent : pas de contrôle des associations intervenant dans les écoles, pas d'évaluation des activités proposées, au contenu d'ailleurs très inégal. Des mesures de sécurité ne sont pas toujours respectées. Les REV, trop souvent, sont dépassés par la tâche qui leur incombe, avec de graves problèmes au niveau de certains groupes scolaires qui, d'ailleurs nous le verrons en commission de dérogation, connaissent une hémorragie en raison de problèmes survenus. Des directeurs, des enseignants, du personnel de la Ville de Paris, des REV désabusés car pas écoutés... Une nouvelle grève jeudi en témoigne.

Lors d'une information d'élus, organisée par la Mairie de Paris à laquelle quelques collègues présents ici ont assisté, il a été dit que les enfants étaient heureux de ces rythmes scolaires. En sortant, je me suis posé la question : heureux de quoi ? Malheureusement, la réponse que j'ai trouvée, c'était que, bien souvent, les enfants sont heureux parce qu'ils voient que les adultes qui encadrent ces enfants, dans des classes où cinq minutes avant il y avait l'enseignant qui enseignait, eh bien, ces enfants se retrouvent face à des adultes qui sont des copains pour eux, des adultes sur qui il est très facile de prendre le pouvoir.

M. Hamon, comme le disait mon collègue Jean-Baptiste Menguy, a proposé de revoir, a proposé un assouplissement. Pour moi, il est vraiment nécessaire de réfléchir très, très vite à cet assouplissement et de remédier au plus vite à

cette réforme. Chers collègues, l'école avec ses règles et ses repères est très menacée actuellement, et cette réforme des rythmes décidée et appliquée dans la précipitation ne peut, en aucun cas, favoriser la réussite des élèves.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci, Mme Rolgen. Elle sait un peu de quoi elle parle puisqu'elle était directrice d'école jusqu'à récemment - elle l'est encore d'ailleurs - et qu'elle a eu l'occasion, en tant que responsable de l'association, enfin, l'une des responsables de l'association des directeurs des écoles de Paris, de négocier justement tout ceci avec le Maire de Paris à l'époque. M. Baghdad pour une explication de vote de deux minutes.

M. Baghdad : Monsieur le Maire, comme je n'ai que deux minutes pour exprimer la position du groupe, je ne pourrai pas entrer dans le fond des propos qui ont été tenus, mais je pense que nous aurons l'occasion d'avoir d'autres débats sur le sujet. Je regrette, finalement, que le vœu ait été présenté sous une forme très particulière - vous parliez d'honnêteté intellectuelle -, en tout cas, je dirais, avec un prisme qui est le sien. Parce que, sur le fond du vœu, nous trouvons plutôt des accords sur les propositions qui sont faites. Sur le fait qu'il y ait une évaluation ; mais elle était prévue depuis le départ ! Il y a un comité parisien, mais au-delà du comité parisien, il y a un organisme qui est diligenté, inter consultants-chercheurs, constitué de chercheurs spécialistes de l'évaluation des politiques publiques, complètement indépendant, qui fait une évaluation qui est en cours et qui donnera ses résultats avant, bien sûr, la fin de l'année scolaire. Nous pourrons regarder, en toute objectivité, les résultats.

Le deuxième volet du vœu est sur le financement. Là aussi, pas de difficulté à parler de financement et de transparence sur le sujet. Je peux vous donner quelques éléments, si vous le souhaitez. Le coût global des activités périscolaires est autour de 62,6 millions. Il y a eu 30 millions qui ont été consacrés pour l'amélioration du périscolaire qui existait avant l'aménagement des rythmes éducatifs, 5,5 millions pour l'amélioration des ressources humaines, parce que la partie ressources humaines a demandé un gros travail, et 26,7 millions propres pour l'aménagement des rythmes éducatifs au sens strict. Donc, ce qui était demandé en vœu. Et si, en contrepartie, on regarde les recettes, sur l'année

2014, nous aurons 28,8 millions de recettes : 6,8 au titre du fonds d'amorçage, 5,8 au titre de financement de la CAF pour l'ARE et 16,2 de financement à la CAF au titre du contrat Enfant-jeunesse. Ce qui veut dire un coût net pour la Ville, pour le périscolaire, avec les évolutions qui ont eu lieu, de 33,8 millions, dont 14,1 strictement pour l'ARE, soit un coût net, par enfant, de 92 euros. Donc vous voyez, aucune difficulté à parler des moyens financiers. Je regrette, encore une fois, la forme du vœu, parce que nous pourrions avoir un consensus sur les objectifs que vous en donniez. Merci.

Monsieur le Maire : 2 minutes 15, donc voilà, vous êtes à égalité. Donc, une explication de vote également, du groupe UDI-Modem, Mme Tachène.

Mme Tachène : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Effectivement, les récentes annonces du Ministre de l'Education nationale sont venues jeter un trouble supplémentaire sur la question de l'aménagement des rythmes scolaires. Alors que cette réforme s'est faite dans la précipitation à Paris, les assouplissements annoncés ne répondent toujours pas à la double équation qualitative et financière que Paris doit affronter. Ainsi, nous attendons des réponses très claires de la Mairie de Paris sur l'évolution pour les enfants de maternelle, cela a été rappelé, qui ont été très chamboulés par ces nouveaux rythmes. Nous attendons des réponses très claires de la Mairie de Paris pour les enfants en situation de handicap pour lesquels nous ne connaissons toujours pas la participation effective aux activités périscolaires. Nous attendons des réponses très claires de la Mairie de Paris pour la question de l'encadrement périscolaire et, notamment, le recrutement des personnels supplémentaires. Enfin, nous voulons connaître le coût précis de cette réforme et nous voulons qu'un bilan exhaustif soit présenté dans le 15ème. Je souligne par ailleurs, à cette occasion, que la question de l'école ne se résume pas à la question des rythmes scolaires, et que la refondation de l'école exige surtout le dialogue avec chacun des acteurs de la communauté éducative. Pour toutes ces raisons, les élus UDI-Modem ont cosigné ce vœu et voteront, bien évidemment, en sa faveur. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour ce vote identique et pour cette 1 minute 26 consacrée à cette explication de vote. Pour ma part, je voudrais dire que, étant président du comité de suivi de la mise en place de cette réforme depuis le

début, parce que j'ai considéré qu'il était de mon devoir en tant que maire, même si je ne partageais pas, je ne dirais pas les objectifs mais plutôt les modalités d'application de la réforme, il était de mon devoir, néanmoins, que celle-ci se passe le mieux possible dans l'intérêt et dans le seul intérêt des enfants et de toute la communauté éducative. Je sais que tous partagent cette conviction ici, mais je dois dire quand même que la précipitation avec laquelle cette réforme a été mise en place n'a pas permis, au départ, de régler une multitude de problèmes. A tel point, d'ailleurs, qu'environ 80% des villes en France ont décidé de la reporter d'un an, ce qui leur a sans doute permis de mieux la préparer. Alors, c'est vrai qu'il y a un certain nombre de difficultés d'ordre conjoncturel, si je puis dire, qui ont été réglées. Mais, il demeure, comme l'a rappelé justement Mme Rolgen, des difficultés d'ordre structurel. Vous savez, la rentrée des classes a eu lieu début septembre. Le 16 septembre, j'ai envoyé un courrier à M. Delanoë qui nous réunissait assez souvent aussi pour tout cela. Un courrier de quatre pages pleines de dysfonctionnements précis dans chaque école que j'avais visitée, j'en avais visité une trentaine à l'époque. De dysfonctionnements graves, le premier d'entre eux étant que la sécurité n'était pas assurée dans un certain nombre d'écoles, parce qu'on ne savait pas qui pénétrait dans l'école, des élèves pouvaient sortir. Enfin bref, je ne reviendrai pas sur tout cela. Mais je dois dire qu'il y a des effets négatifs assez nombreux qu'il faut résoudre évidemment.

Sur les enfants, évidemment, nous avons parlé de la fatigue. D'ailleurs le décret Peillon ne va rien arranger, parce qu'il ne sera sans doute pas appliqué à Paris, selon ce que j'ai cru comprendre. Néanmoins, il augmente encore, enfin, il permet d'augmenter le temps de présence jusqu'à six heures, plutôt que cinq heures et demie, contrairement au décret Hamon, par rapport au décret Peillon. Cela n'est pas forcément un progrès, évidemment. Dans les écoles, on trouve des règlements qui se trouvent en contradiction les uns avec les autres, où parfois les autorités ne sont pas clairement définies, même si les choses se sont améliorées, heureusement, depuis plusieurs mois d'application, où parfois les locaux et le matériel ne sont pas respectés ; on me signale encore des classes que les enseignants retrouvent dans le désordre le plus total.

Il y a une remise en cause des rythmes des apprentissages, et l'école doit être le lieu - enfin je ne sais pas, je me réfère à Jules Ferry quand même -, le lieu des apprentissages fondamentaux. Le lieu des apprentissages fondamentaux, ce n'est

pas forcément là où l'on fait du macramé ou du je-ne-sais-quoi, où l'on apprend la danse des canards. Ce n'est pas de la garderie non plus. Les enfants, surtout jeunes, peuvent confondre un certain nombre de choses, et il peut y avoir une perte des repères. D'autant plus qu'il y a parfois des conflits aussi entre les adultes, ce qui est une très mauvaise chose en présence des enfants : conflit entre les ATE et les ATSEM, conflit entre les REV et les directeurs, etc. Sans compter, je vous le dis, un nombre de demandes de départ en retraite ou d'absentéisme, ou de départ tout court, aussi bien de directeurs, d'ATSEM, d'anciens, etc. Enfin, franchement cela crée un climat, dans les écoles, qui n'incite pas ceux qui s'y sont dévoués depuis le début de leur carrière à travailler. Les familles, en plus, ont été tenues au début totalement à l'écart des choix, de l'organisation, etc. Parfois, elles ne comprennent pas ce qu'il se passe. Elles utilisent les ARE comme une garderie. Elles ont dû transformer elles-mêmes leur rythme de vie du jour au lendemain. Et puis, je n'évoquerai pas le sujet financier, vous l'avez évoqué, mais on pourrait revenir là-dessus.

Je ne voudrais pas être trop long, je vais m'arrêter là. Mais je voudrais citer quelques-uns des très nombreux dysfonctionnements. Nous avons contribué à tenter de les régler pendant des heures et des heures de réunion de comité de suivi avec tous les services de la Ville, du rectorat, etc. Je vous assure, un certain nombre ici étaient présents, des heures et des heures. Nous avons pu en régler un certain nombre. Il n'en demeure pas moins que, même si certains ne sont pas réglés, ceux-là sont secondés pour être réglés, mais il y a un vrai problème structurel. Qu'est-ce que l'école aujourd'hui ? Comment a-t-elle été transformée ? Comment sa nature a-t-elle été profondément bouleversée par la mise en œuvre de ces rythmes éducatifs nouveaux ? Que devient le grand projet de transformation de l'école ? En effet, la refondation de l'école était ce grand projet. On n'en parle plus. Nous consacrons tous nos efforts de réflexion, de mise en œuvre du travail, etc., uniquement à la mise en œuvre des rythmes éducatifs, et nous ne parlons plus du reste qui est au moins aussi important, sinon plus. Par conséquent, voilà un peu la question que nous voulions poser à l'aube de cette nouvelle mandature et au moment où le gouvernement corrige lui-même sa copie. Nous espérons que la Maire de Paris pourra également s'inscrire dans ces pas et corriger, en tout cas partiellement, notamment pour la maternelle mais pas seulement, un certain nombre d'orientations qui ont été prises.

Bien, je vais maintenant faire voter ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? La gauche ne participe pas au vote. Merci.

Mes chers collègues, nous avons terminé l'ordre du jour de ce Conseil. Je vous donne quelques informations diverses avant de clôturer la séance. Les dates des prochains Conseils d'arrondissement, ce qui pourra vous être utile, surtout pour ceux qui veulent partir en vacances - cela m'étonnerait, mais on ne sait jamais -, sont le mardi 10 juin, le lundi 9 juin étant férié. Il y a beaucoup de jours fériés en ce moment. Notre Conseil aura donc lieu le mardi 10 juin au lieu du lundi. Les suivants auront lieu le lundi 30 juin et le lundi 15 septembre. Je vous rappelle aussi une date importante, le mardi 1er juillet aura lieu, à 19h00, en salle des fêtes, le tirage au sort pour le renouvellement des conseils de quartier pour les habitants et les associations qui ont, les uns et les autres, jusqu'au 16 juin pour porter leur candidature. Celles-ci seront diffusées par la voie du journal municipal *Info Quinze* qui sortira, je pense, dans quelques jours. Il suffira de renvoyer un questionnaire pour porter sa candidature au niveau du collège des habitants et des associations pour les prochains conseils de quartier du 15ème. Nous aurons, les samedi 17 et dimanche 18 mai, les festivités de la Saint-Yves, une fête bretonne, et également, le samedi 24 mai, la fête de la Famille sur le parvis de la mairie, fête qui attire toujours plusieurs milliers de familles. Pour terminer, je voudrais également vous dire que, comme vous avez pu le constater, Charlotte Deliry, qui était Chef de cabinet, est partie dans une autre mairie d'arrondissement où elle est Directrice de cabinet du Maire. C'est donc Marie de la Rochefoucault, présente à cette tribune, qui la remplace et qui est à votre service et à votre disposition, les uns et les autres, pour toute difficulté que vous rencontreriez dans l'exercice de votre mandat municipal. Je vous remercie. La séance est close.

Applaudissements.

Le Député-Maire du XVème arrondissement,
Philippe GOUJON